



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-065-2025-04

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France /

IDF-2025-04-30-00006 - Arrêté préfectoral portant composition,
nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour
l'emploi d'Ile-de-France et de son bureau (14 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-30-00006

Arrêté préfectoral portant composition,
nomination et modalités de vote au sein du
comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et
de son bureau

Arrêté préfectoral

portant composition, nomination et modalités de vote au sein du comité régional pour l'emploi d'Île-de-France et de son bureau

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5311-10, L. 6123-3 et suivants et R6123-3-3 et suivants ;

Considérant qu'en accord avec la présidente du Conseil régional et par dérogation au premier alinéa du 1^o de l'article L.5311-10, le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France prend la dénomination de comité régional pour l'emploi.

Arrête :

Titre 1^{er} Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

Article 1^{er} :

Le comité régional pour l'emploi d'Île-de-France comprend 49 membres répartis en 5 collèges, auxquels s'ajoutent deux personnalités qualifiées.

Chacun des membres ci-après nommé l'est pour trois ans renouvelables.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir. Ce remplacement fait l'objet d'une information par courrier postal ou courrier électronique auprès des services de la préfecture de région pour la durée du mandat restant à courir.

Le comité est co-présidé par le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant, et par la présidente de la région d'Île-de-France ou son représentant.

DRIEETS d'Île-de-France
21 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
<https://idf.drieets.gouv.fr/>

La vice-présidence du comité est assurée conjointement par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants mentionnés au b du 3° de l'article R. 6123-3-3 du code du travail et par un représentant des organisations syndicales de salarié désigné par les représentants mentionnés au a du 3° de l'article R. 6123-3-3 du même code.

Article 2 : Sont nommés, au titre du collège des représentants de l'État, les six membres suivants :

- a- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- b- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt d'Île-de-France ;
- c- Trois représentants du recteur de la région académique d'Île-de-France ;
- d- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France.

Article 3 : Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales, les quatorze membres suivants :

- a- Six représentants de la région d'Île-de-France nommés sur proposition du président du conseil régional ;
- b- Un représentant de chacun des huit départements d'Île-de-France, désigné sur proposition du président de leur conseil départemental :
 - 1° Un représentant de la Ville de Paris ;
 - 2° Un représentant du département de la Seine-de-Marne ;
 - 3° Un représentant du département des Yvelines ;
 - 4° Un représentant du département de l'Essonne ;
 - 5° Un représentant du département des Hauts-de-Seine ;
 - 6° Un représentant du département de Seine-Saint-Denis ;
 - 7° Un représentant du département du Val-de-Marne ;
 - 8° Un représentant du département du Val-d'Oise.

Article 4 : Au titre du collège des représentants des organisations syndicales, les sept membres suivants :

A- Dont en qualité d'organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, les cinq membres suivants :

- 1. Un représentant sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- 2. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) ;
- 3. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) ;
- 4. Un représentant sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- 5. Un représentant sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

B- Dont en qualité d'organisations syndicales intéressées, mentionnées au III de l'article R. 2272-9 du code du travail, les deux membres suivants :

2/14

1. Au titre de la FSU ;
2. Au titre de l'UNSA.

Article 5 : Au titre du collège des représentants des organisations professionnelles d'employeur représentatives au plan national et multi-professionnel ainsi que des réseaux consulaires, les 9 membres suivants :

A- Dont en qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, les trois membres suivants :

1. Un représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) ;
2. Un représentant sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;
3. Un représentant sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P).

B- Dont en qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, les trois membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) ;
2. Un représentant sur proposition de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) ;
3. Un représentant sur proposition de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

C- Dont en qualité de représentants des réseaux consulaires, les trois membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la chambre d'agriculture ;
2. Un représentant sur proposition de la chambre de commerce et d'industrie ;
3. Un représentant sur proposition de la chambre des métiers et de l'artisanat.

Article 6 : Au titre du collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région, les onze membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la direction régionale de France Travail ;
2. Un représentant sur proposition de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
3. Un représentant régional sur proposition de CHEOPS Cap emploi ;
4. Un représentant sur proposition de la commission paritaire interprofessionnelle régionale, Transition Pro ;
5. Un représentant sur proposition de l'association régionale des missions locales ;
6. Un représentant sur proposition de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6 (APEC) ;
7. Un représentant sur proposition de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle ;
8. Un représentant sur proposition de l'office national d'information des enseignements et des professions (ONISEP) ;
9. Un représentant sur proposition de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ;
10. Un représentant sur proposition du Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Économique (GRAFIE) ;
11. Un représentant sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires des établissements de réadaptation pour handicapés (FAGERH).

Article 7 : S'ajoutent deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique :

1. Un représentant sur proposition de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
2. Un représentant sur proposition de l'agence régionale énergie climat (AREC).

Titre 2 -Bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

Article 8 :

Le bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France est co-présidé par le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant, et par la présidente de la région d'Île-de-France ou son représentant.

La vice-présidence du bureau est assurée conjointement par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs désigné par les représentants mentionnés au b du 3° de l'article R. 6123-3-3 du code du travail et par un représentant des organisations syndicales de salarié désigné par les représentants mentionnés au a du 3° de l'article R. 6123-3-3 du même code.

Le bureau est composé de 16 membres, répartis-en 4 collèges ci-après désignés.

Article 9 : Le bureau comporte, outre le préfet de région ou son représentant, les trois membres du collège des représentants de l'État suivants :

1. Le représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
2. Le représentant du recteur de la région académique d'Île-de-France ;
3. Le représentant du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) - Île-de-France.

Article 10 : Le bureau comporte, outre le président du conseil régional ou son représentant, trois représentants du conseil régional.

Article 11 : Le bureau comprend les cinq représentants du collège des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel et les trois représentants du collège des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, respectivement mentionnés aux A de l'article 4 et au A de l'article 5 du présent arrêté.

Article 12 :

La liste nominative des membres du Comité régional pour l'Emploi et de son bureau figure en annexe au présent arrêté.

Titre 3 : Modalités de vote

Article 13 :

Les modalités de vote, au sein du comité régional et de son bureau, sont définies dans le règlement intérieur.

A défaut d'accord entre les parties lors de la séance d'installation du comité régional, le règlement intérieur est arrêté par les co-présidents.

Article 14 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 15 :

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la préfète, secrétaire générale aux politiques publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture, à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 30 avril 2025.

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé
Marc GUILLAUME

Annexe : Liste nominative des membres du Comité régional pour l'Emploi et de son bureau

Titre 1^{er} Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

I. Sont nommés, au titre du collège des représentants de l'État, les six membres suivants :

- a-** Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France :
- M. Marc ROFRITSCH, Directeur régional adjoint, Responsable du Pôle Économie, emploi et solidarités, titulaire ;
 - M. Erwan SAMYN, Directeur régional, adjoint au responsable du pôle Économie, emploi et solidarités, suppléant.
- b-** Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt D'Île-de-France ;
- Mme Claire LE BIGOT, Directrice régionale adjointe, titulaire ;
 - Mme Anne RICHARD, Cheffe du service régional de la formation et du développement, suppléante.
- c-** Trois représentants du recteur de la région académique d'Île-de-France :
1. M. Fabien OPPERMANN, Secrétaire général de la Région académique d'Île-de-France, titulaire
 - Mme Roxane LAVERGNE, Secrétaire général adjoint, suppléante
 2. En cours de désignation, titulaire ;
 - M. Frédéric GUINEPAIN, Adjoint au délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue, suppléant
 3. Mme Patricia BLOCH, Déléguée de région académique à la formation professionnelle initiale et continue titulaire ;
 - Mme Virginie COUSIN, Déléguée de région académique adjointe à l'information et à l'orientation - Site Paris, Conseillère du recteur, suppléante

d- Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

4. Mme Caroline NIGON, Responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques, titulaire ;
- o M. Romain PARENT, Chef du service des observatoires, des études et des évaluations, suppléant ;

II. Sont nommés, au titre du collège des représentants des collectivités territoriales, les quatorze membres suivants :

a- Six représentants de la région d'Île-de-France nommés sur proposition du président du conseil régional :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------|-------------------|
| 1° Mme Yasmine CAMARA | Mme Jessie CLAUDE |
| 2° Mme Murielle MARTIN-CHAM | M. Stephen HERVE |
| 3° Mme Dieynaba DIOP | Mme Julie GARNIER |
| 4° Mme Elodie DUCROHET | M. Pascal PELAIN |
| 5° Mme Charlotte BAELDE | Mme Mama SY |
| 6° M. Kader CHIBANE | Mme Cécile DUMAS |

b- Un représentant de chacun des départements d'Île-de-France, désigné sur proposition du président de leur conseil départemental :

1° Un représentant de la Ville de Paris :

- En cours de désignation, titulaire ;
 - o En cours de désignation, suppléant(e).

2° Un représentant du département de la Seine-de-Marne :

- M. Bernard COZIC, titulaire ;
 - o En attente de désignation, suppléant(e).

3° Un représentant du département des Yvelines :

- En cours de désignation, titulaire ;
 - o En cours de désignation, suppléant(e).

4° Un représentant du département de l'Essonne :

- En cours de désignation, titulaire ;
 - o En cours de désignation, suppléant(e).

5° Un représentant du département des Hauts-de-Seine :

- Mme. Marie-Pierre LIMOGES, 2ème vice-présidente en charge de l'économie sociale et solidaire, de la formation et de l'alternance, titulaire ;

7/14

- M. Denis LARGHERO, 5e vice-président en charge de l'attractivité du territoire et développement numérique suppléant ;

6° Un représentant du département de Seine-Saint-Denis :

- M. Stéphane TROUSSEL, Président, titulaire ;
 - Mme Mélissa YOUSOUF, Vice-Présidente chargée de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et des fonds européens, suppléante ;

7° Un représentant du département du Val-de-Marne ;

- M. Tonino PANETTA, vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, titulaire ;
 - Mme Geneviève CARPE, conseillère départementale du Val-de-Marne, déléguée à la santé, suppléante ;

8° Un représentant du département du Val-d'Oise :

- M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Vice-président délégué à la vie sociale, à l'insertion, au logement social et à la santé, titulaire ;
 - M. Mickaël DECLERCK, Conseiller départemental en charge de l'emploi, suppléant.

III. **Sont nommés, au titre du collège des représentants des organisations syndicales**, les sept membres suivants :

A- En qualité d'organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, les cinq membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- M. Henri HASSAN MOHAMED, Secrétaire Régional en charge de l'emploi et de la formation professionnelle à la CFDT Ile-de-France, titulaire ;
 - Mme Géraldine CORNETTE, Secrétaire générale adjointe CFDT Île-de-France, suppléante.

2. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- Mme Brigitte MEYER, Conseillère France Travail, titulaire ;
 - M. Yannick BILIEC, Enseignant, suppléant.
 - Mme Angeline BARTH, Responsable formation professionnelle URIF CGT, suppléante.

3. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

- M. Brahim MESSAOUEM, Chargé de mission à la FGTA-FO, titulaire ;
 - Mme Odile FREMIN, Trésorière générale adjointe, suppléante ;
 - M. Pascal COYO, Président de Transitions Pro Île-de-France, suppléant.

4. Un représentant sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

- M. André LEGAULT, Délégué Syndical Central de KONE France et Chargé de Mission pour KONE France, titulaire ;
 - Mme Céline GIROT, Consultante en développement professionnel APEC, suppléante ;

8/14

- M. Frédéric FLOQUET, Délégué Syndical de KONE Île-de-France et Superviseur Portes, suppléant.
5. Un représentant sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
- Mme Nathalie LE DISERT, Chargée de relations entreprises chez France Travail, titulaire ;
 - M. Pierre SALAUN, Contract manager chez SUEZ et Coordinateur CFTC, suppléante ;
 - Mme Marie-José BAUTISTA, Membre du bureau fédéral, suppléante.

B- En qualité d'organisations syndicales intéressées, mentionnées au III de l'article R. 2272-9 du code du travail, les deux membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la FSU :
 - M. Guillaume HELLEBRONTH, Secrétaire de section, titulaire ;
 - Mme Corine TISSIER, Représentante du personnel au Centre d'Information et d'Orientation Vincennes, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'UNSA :
 - M. Patrice BEDOURET, Conseiller national UNSA Économie-Emploi-Formation professionnelle, titulaire ;
 - Mme Pauline LABY-LE CLERCQ, Secrétaire régionale UNSA Éducation, suppléante.

IV. Sont nommés au titre du collège des représentants des organisations professionnelles d'employeur représentatives au plan national et multi-professionnel ainsi que des réseaux consulaires, les 9 membres suivants :

A- En qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, trois membres :

1. Un représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) :
 - M. Jean-Pierre GAUMET, Président de l'AFT Transport & Logistique et Président du GATMARIF, Administrateur MEDEF Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Laïla MOULIN, Responsable Emploi Formation au MEDEF Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
 - Mme Virginie FAIVET, Présidente-Directrice générale de StartHack, titulaire ;
 - M. Anthony METAYER, Délégué général de la CPME Paris, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :
 - M. Jonathan SALMON, Secrétaire Général CAPEB Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Nathalie DELORME, Conseillère technique formation et emploi à la CGAD Île-de-France, suppléante.

B- En qualité de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, trois membres :

1. Un représentant sur proposition de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) :

- Mme Atissa KASHANCHI, Directrice financière et administrative chez The Music Sales Group, titulaire ;
 - M. Patrice MONTICO, Expert de justice en culture, communication et digital, suppléant.
- 2. Un représentant sur proposition de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) :
 - Mme Carole CUYPERS, Administratrice de la FRSEA Île-de-France, en charge du dossier emploi/formation, titulaire ;
 - M. Cédric BEURAIN, Administrateur de la FRSEA Île-de-France, en charge du dossier emploi/formation, suppléant.
- 3. Un représentant sur proposition l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :
 - M. Henri BORENTIN, Délégué régional UDES, titulaire ;
 - Mme Laurence MARTIN, Déléguée générale de l'APapp, suppléante.

C- En qualité de représentants des réseaux consulaires, les trois membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la chambre d'agriculture :
 - Mme Amandine MURET-BEGUIN, Membre de la Chambre d'agriculture Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Sophie CUYPERS, Membre de la Chambre d'agriculture Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la chambre de commerce et d'industrie :
 - Mme Danielle DUBRAC, Présidente de la CCI départementale Seine-Saint-Denis et conseillère au CESE, titulaire ;
 - M. Philippe REGIMBART, Directeur des politiques éducatives chez Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de la chambre des métiers et de l'artisanat :
 - M. Francis DUBRAC, Président de la CMA Île-de-France Seine-Saint-Denis titulaire ;
 - Mme Leila BELILI, Présidente de la Chambre de Métiers des Hauts-de-Seine, suppléante.

V. Sont nommés, au titre du collège des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de la région, les onze membres suivants :

1. Un représentant sur proposition de la direction régionale de France Travail :
 - Mme Nadine CRINIER, Directrice régionale de France Travail Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Caroline RIFFARD, Directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures France Travail Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées :
 - M. Lahouari MERABTI, Délégué Régional, titulaire ;
 - Mme Faouzia BOUSMAH, Déléguée Régionale Adjointe, suppléante.
3. Un représentant régional sur proposition de CHEOPS Cap emploi :
 - M. Alain FROUARD, Président CHEOPS Île de France, titulaire ;

- Mme Anne-Cécile RICHARD, Déléguée Régionale CHEOPS Ile de France, suppléante.
4. Un représentant sur proposition de la commission paritaire interprofessionnelle régionale, Transition Pro :
 - M. Stéphane MAAS, Directeur de Transitions Pro, titulaire ;
 - Mme Mona DEMARCHELIER, Directrice Partenariats et Développement chez Transitions Pro, suppléante.
 5. Un représentant sur proposition de l'association régionale des missions locales :
 - M. Jacques CROSNIER, Président de l'ARML, titulaire ;
 - Mme Isabelle PERDEREAU, Présidente Mission Locale des 3 Vallées à Brétigny-sur-Orge, suppléante.
 6. Un représentant sur proposition de l'association pour l'emploi des cadres mentionné au L. 6111-6 (APEC) :
 - Mme Dominique LARGAUD, Déléguée régionale Île-de-France chez l'APEC, titulaire ;
 - M. Xavier DIETZI, Délégué régional adjoint à l'APEC, suppléant.
 7. Un représentant sur proposition de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle :
 - M. Sébastien ALAVOINE, Directeur général adjoint de l'Institut Paris Région (IPR), titulaire ;
 - Mme Claire PEUVERGNE, Directrice Emploi-Formation à l'IPR, suppléante.
 8. Un représentant sur proposition de l'office national d'information des enseignements et des professions (ONISEP) :
 9.
 - M. Christophe LEVERRIER, Directeur territorial ONISEP, titulaire ;
 - Mme Christine SERIN, Coordinatrice régionale du pôle accompagnement pédagogique, suppléante.
 10. Un représentant sur proposition de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) :
 - M. Arnaud HABERT, Directeur régional Ile-de-France de l'AFPA, titulaire ;
 - Mme Caroline DUCQ, Directrice Ingénierie et Innovation, suppléante.
 11. Un représentant sur proposition du Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Économique (GRAFIE) :
 - M. Olivier FLAMENT, Président du GRAFIE, titulaire ;
 - Mme Gisèle BILLARD, Membre du Conseil d'administration, suppléante.
 12. Un représentant sur proposition de la Fédération des associations gestionnaires des établissements de réadaptation pour handicapés (FAGERH) :
 - Mme Isabelle ARGAUD, Directrice de l'ESRP Forja, titulaire ;
 - M. Denis REYNAUD, Directeur de l'orientation et de la formation, Association Croizat, suppléant.

VI. S'ajoutent deux personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique :

1. Un représentant sur proposition de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) :
 - Mme Amélie RENAUD, Directrice régionale, titulaire ;
 - Mme Valérie JOUVIN, Directrice régional adjointe ADEME Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de l'agence régionale énergie climat (AREC) :
 - M. Thomas HEMMERDINGER, Directeur de l'AREC Île-de-France, titulaire ;
 - M. Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Observatoire régional des Déchets (ORDIF) d'Île-de-France, suppléant.

Titre 2 -Bureau du Comité régional pour l'emploi d'Île-de-France

I. Sont nommés, au titre du collège des représentants de l'Etat, outre le président du comité ou son représentant :

1° un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France :

- M. Marc ROFRITSCH, Directeur régional adjoint, Responsable du Pôle Économie, emploi et solidarités, titulaire ;
 - M. Erwan SAMYN, Directeur régional, adjoint au responsable du pôle Économie, emploi et solidarités, suppléant.

2° Un représentant du recteur de la région académique d'Île-de-France :

- En cours de désignation, titulaire ;
 - Mme Patricia BLOCH, Déléguée régionale académique à l'Information et à l'Orientation auprès du Recteur de la région Ile-de-France, suppléante.

3° Un représentant du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) - Île-de-France :

- Mme Claire le BIGOT, Directrice régionale adjointe, titulaire ;
 - Mme Anne RICHARD, Cheffe du service régional de la formation et du développement, suppléante.

II. Sont nommés, au titre du collège des représentants des collectivités territoriales, outre le président du conseil régional ou son représentant :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------|-------------------|
| 1° Mme Yasmine CAMARA | Mme Jessie CLAUDE |
| 2° Mme Murielle MARTIN-CHAM | M. Stephen HERVE |
| 3° Mme Dieynaba DIOP | Mme Julie GARNIER |

III. Sont nommés, au titre des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel :

1. Un représentant sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- M. Henri HASSAN MOHAMED, Secrétaire Régional en charge de l'emploi et de la formation professionnelle à la CFDT Ile-de-France, titulaire ;
 - Mme Géraldine CORNETTE, Secrétaire générale adjointe CFDT Île-de-France, suppléante.

2. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- Mme Brigitte MEYER, Conseillère France Travail, titulaire ;
 - M. Yannick BILIEC, Enseignant, suppléant ;
 - Mme Angeline BARTH, Responsable formation professionnelle URIF CGT, suppléante.

3. Un représentant sur proposition de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :
 - M. Brahim MESSAOUEM, Chargé de mission à la FGTA-FO, titulaire ;
 - Mme Odile FREMIN, Trésorière générale adjointe, suppléante ;
 - M. Pascal COYO, Président de Transitions Pro Île-de-France, suppléant.
4. Un représentant sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :
 - M. André LEGAULT, Délégué Syndical Central de KONE France et Chargé de Mission pour KONE France, titulaire ;
 - Mme Céline GIROT, Consultante en développement professionnel APEC, suppléante ;
 - M. Frédéric FLOQUET, Délégué Syndical de KONE Île-de-France et Superviseur Portes, suppléant.
5. Un représentant sur proposition de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :
 - Mme Nathalie LE DISERT, Chargée de relations entreprises chez France Travail, titulaire ;
 - M. Pierre SALAUN, Contract manager chez SUEZ et Coordinateur CFTC, suppléant ;
 - Mme Marie-José BAUTISTA, Membre du bureau fédéral, suppléante.

IV. Sont nommés, Au titre des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel :

1. Un représentant sur proposition du Mouvement des employeurs de France (MEDEF) :
 - M. Jean-Pierre GAUMET, Président de l'AFT Transport & Logistique et Président du GATMARIF, Administrateur MEDEF Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Laïla MOULIN, Responsable Emploi Formation au MEDEF Île-de-France, suppléante.
2. Un représentant sur proposition de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :
 - Mme Virginie FAIVET, Présidente-Directrice générale de StartHack, titulaire ;
 - M. Anthony METAYER, Délégué général de la CPME Paris, suppléant.
3. Un représentant sur proposition de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :
 - M. Jonathan SALMON, Secrétaire Général CAPEB Île-de-France, titulaire ;
 - Mme Nathalie DELORME, Conseillère technique formation et emploi à la CGAD Île-de-France, suppléante.